

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 578

présenté par
M. Lovisolo et M. Didier Paris

ARTICLE 14

À l'alinéa 3, après le mot :

« bilan »

insérer le mot :

« annuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif « ZAN » est évidemment un enjeu majeur mais ne peut éluder les autres problématiques. En conséquence, cet amendement vise à informer la représentation nationale chaque année d'une évaluation afin de proposer des adaptations aux différents dispositifs permettant de répondre à la lutte contre l'artificialisation tout en prenant compte toutes les problématiques impactées par elle.